

Extrait du registre  
des délibérations de la commune de Brécý  
séance du 7 avril 2023

Date de la convocation  
31/03/2023

Date d'affichage  
31/03/2023

Nombre de membres  
Afférents au Conseil Municipal :  
14  
En exercice : 14  
Présents : 12  
Votants : 14

Réf : 2023\_14

A l'unanimité  
Pour : 14  
Contre : 0  
Abstentions : 0

Mention exécutoire : Oui

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en préfecture de  
Bourges le 18/04/2023

Et publication ou  
notification du 18/04/2023

L'an 2023 et le 7 avril à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances (salle de réunion de la mairie), sous la présidence de Mr Christian FERRAND, maire.

Présents : Mmes BRAS Elodie, CACHO Magalie, DEROUET Catheline, JOUAN Séverine ; MM BOUGRAT Patrick, FERRAND Christian, GANGNERON Antoine, MILLIET Thomas, MOUROUX Francis, POISSON Gérard, SARREAU Philippe

Excusés : Mmes CAMUZAT Aurélie (a donné pouvoir à Mr Aurélien LAUNAY), CHOLLET Fanny (a donné pouvoir à Catheline DEROUET)

Secrétaire de séance : Mme DEROUET Catheline

**Approbation du Compte de Gestion de la commune 2022**

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget de la commune de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres des recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit dans ses écritures.

Considérant que les opérations décrites au dit compte sont régulières et bien justifiées.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022  
Statuant sur l'exécution du budget de la commune de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes  
Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Déclare à l'unanimité que le compte de gestion communal dressé, pour l'exercice 2022, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

En mairie, le 17 avril 2023

Le Maire

Le secrétaire de séance

